

Le 15 avril 2020

## **Demandeur(se) d'un logement social ? Bénéficiez d'un entretien individuel pour le suivi de votre dossier**

**Thonon Agglomération met en place un nouveau service d'information et d'accueil des demandeurs : agglomération et communes se coordonnent pour apporter plus de lisibilité sur l'accès à un logement social.**

La plupart des communes accueillent et renseignent déjà les demandeurs de logement social sur les modalités d'inscription (critères, processus, etc.) ou l'enregistrement des demandes. Une fois ces démarches faites, les personnes concernées peuvent désormais solliciter auprès de Thonon Agglomération un entretien individuel pour le suivi de leur dossier.

Ces entretiens sont assurés lors de permanences réparties sur le territoire. Dans la période actuelle de crise sanitaire, ces entretiens sont toutefois réalisés exclusivement **par téléphone, sur rendez-vous**. Un formulaire en ligne est à compléter à cet effet sur le site [www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr) (Rubrique Mes services / Logement).

Par la suite, lorsque la situation le permettra, les permanences seront assurées tous les mois dans les communes de Bons-en-Chablais, Douvaine, Perrignier, Sciez et Thonon-les-Bains.

### **Epidémie de coronavirus : les autres incidences**

- Pour déposer ou renouveler leur demande de logement social, les personnes concernées sont vivement invitées à utiliser le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)
- Pour les personnes qui effectuent leur renouvellement de demande de logement social en guichet (bailleurs, communes) et qui ne pourront les déposer dans les temps en raison de leur fermeture, un délai supplémentaire de 3 mois est accordé. Les demandes ne seront pas radiées.